



# ***Les Déclarations de politique de L'IPEN*** sur les polluants toxiques et le cycle de vie des combustibles fossiles

**Approuvées par l'Assemblée Générale de l'IPEN  
Mai 2020**

## Les déclarations de politique de l'IPEN sur les polluants toxiques et le cycle de vie des combustibles fossiles

Reconnaissant que les polluants toxiques sont produits et rejetés dans l'environnement à chaque étape du cycle de vie du charbon, du pétrole et du gaz naturel, y compris pendant :

- L'exploration, l'exploitation minière<sup>1</sup> et l'extraction<sup>2</sup>
- Le transport de combustibles fossiles (par pipelines, par chemins de fer, par navires et par camions)
- Le nettoyage, le raffinage et le traitement du charbon, du pétrole et du gaz
- L'utilisation du charbon, du pétrole, du carburant diesel et du gaz naturel pour la production de l'électricité, le transport automobile et le chauffage
- La production des matières plastiques et d'autres produits chimiques et matériaux organiques synthétiques<sup>3</sup>
- Les utilisations de produits chimiques et de matériaux organiques synthétiques; et les utilisations de produits contenant des substances chimiques et des matériaux organiques synthétiques
- L'élimination des produits chimiques, des matériaux et des produits dérivés de la pétrochimie à la fin de leur durée d'utilité ; et leurs destins environnementaux ultimes.

**Étant conscient du fait** que l'exposition aux polluants toxiques produits et rejetés tout au long du cycle de vie des combustibles fossiles cause des dommages importants et prolongés sur la santé humaine et les écosystèmes.

**Notant** qu'un grand nombre de ces polluants toxiques peuvent être adressés et éventuellement contrôlés dans le cadre des Conventions de BRS (Bâle, Rotterdam et Stockholm) et/ou de la Convention de Minamata et/ou de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

**Notant** également, toutefois, que certains polluants atmosphériques toxiques importants rejetés pendant le cycle de vie des combustibles fossiles (tels que les PM<sub>2,5</sub> et d'autres) peuvent ne pas être facilement adressés dans les cadres des Conventions de BRS, de Minamata et/ou de la SAICM, même si ces polluants sont :

- Toxiques en cas d'inhalation
- Classés par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme cancérogènes de groupe 1 (cancérogènes pour l'homme)

---

<sup>1</sup> Y compris en particulier des résidus des mines de charbon et des déchets de charbon

<sup>2</sup> Y compris en particulier l'extraction non conventionnelle, comme la fracturation hydraulique, l'extraction du gaz de charbon, l'extraction du bitume des sables bitumeux, et d'autres

<sup>3</sup> Le terme « organique synthétique » désigne les composés (produits chimiques ou matériaux) qui contiennent des hydrocarbures et qui sont fabriqués à l'aide de matières premières dérivées du pétrole, du gaz et du charbon

- Bien connus pour contribuer à des millions de décès prématurés causés par des maladies cardiaques, des accidents vasculaires cérébraux, des maladies pulmonaires chroniques et des infections respiratoires.

Reconnaissant que d'importants investissements sont faits pour accroître considérablement la production et l'utilisation mondiale de matières plastiques issues des combustibles fossiles, et que c'est un sujet de préoccupation pour les raisons suivantes :

- Le cycle de vie des plastiques est une importante source locale et mondiale de polluants toxiques
- Le monde est confronté à un fardeau croissant de déchets plastiques qui est difficile et souvent impossible à gérer d'une manière sûre et écologiquement rationnelle
- Les écosystèmes marins et aquatiques sont de plus en plus pollués par des déchets et des fragments de matières plastiques
- Les paysages terrestres (agricoles, ruraux et urbains) sont de plus en plus jonchés de déchets de matières plastiques, en particulier dans les pays où les moyens de gestion de ces déchets sont rudimentaires ou inexistant
- L'augmentation de la production de plastique entraîne une pollution accrue causée par le brûlage à ciel ouvert des déchets de matières plastiques, l'incinération des déchets de matières plastiques et de la combustion des déchets de matières plastiques dans les centres de valorisation énergétique des déchets.

**Notant** que des alternatives efficaces et abordables à la plupart des utilisations majeures des produits dérivés de combustibles fossiles deviennent rapidement disponibles, y compris et surtout des sources d'énergie renouvelables telles que le photovoltaïque, l'éolien, la géothermie et d'autres.

**Notant** également que la valorisation énergétique des déchets ne devrait pas être considérée comme une source d'énergie renouvelable, mais plutôt comme une technologie polluante qui brûle les déchets de matières plastiques pour la production d'électricité et/ou le chauffage.

**Reconnaissant** qu'à mesure que des alternatives propres, efficaces et abordables aux utilisations de produits dérivés des combustibles fossiles deviendront disponibles, il n'y aura aucune bonne raison pour que la société civile mondiale continue de tolérer tous les décès prématurés et les maladies évitables attribuables aux polluants rejetés pendant le cycle de vie des combustibles fossiles.

**Étant conscient** du fait que la quasi-totalité des polluants organiques persistants (POP), les produits chimiques perturbateurs endocriniens (EDC), les additifs chimiques toxiques, les pesticides extrêmement dangereux (HHP) et les solvants industriels, ainsi que la plupart des autres produits chimiques toxiques, peuvent être considérés comme des produits issus du cycle de vie des combustibles fossiles dans la mesure où ils sont des produits chimiques organiques synthétiques; leurs molécules ont une colonne vertébrale en carbone ; et ils sont fabriqués à partir de matières premières dérivées du pétrole, du gaz ou du charbon.



**Étant conscient également** du fait que les gaz à effet de serre rejetés dans l’atmosphère tout au long du cycle de vie des combustibles fossiles sont la principale cause du réchauffement de la planète et des changements climatiques.

**Reconnaissant** l’importance cruciale d’atteindre l’objectif de l’Accord de Paris en matière de température à long terme, qui est de maintenir l’augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels; et de tenter de limiter l’augmentation à 1,5 °C.

**Comprenant** que les initiatives soutenues par l’IPEN visant à éliminer et à contrôler les polluants toxiques qui sont produits et rejetés pendant le cycle de vie des combustibles fossiles contribueraient également aux efforts du mouvement en faveur du climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**Conscient** de la mission importante et unique de l’IPEN, qui est de construire et de soutenir un mouvement mondial de la société civile travaillant pour un Avenir Sans Substances Toxiques pour Tous : un monde où les êtres humains et les autres organismes ne subiront plus de dommages causés par l’exposition à des produits chimiques toxiques, des métaux toxiques et d’autres polluants toxiques.

## IPEN envisage donc un monde où :

- Les populations et les organismes ne sont plus exposés à des polluants toxiques qui sont produits et rejetés dans l'environnement pendant les cycles de vie du charbon, du pétrole et du gaz naturel.
- Les utilisations non essentielles des plastiques sont progressivement éliminées et remplacées par des produits alternatifs plus sûrs et/ou des pratiques alternatives saines.
- La production mondiale du plastique diminue rapidement.
- Les milieux marins et aquatiques ne sont plus pollués par les déchets et les particules en plastique; les paysages terrestres, y compris les zones urbaines et rurales et les terres agricoles, sont exempts de déchets de matières plastiques.
- Les déchets plastiques ne sont plus brûlés à l'air libre, ne sont plus incinérés et ne sont plus utilisés comme combustible pour la production d'électricité ou le chauffage.
- Aucune nouvelle centrale électrique au charbon n'est construite; les centrales électriques au charbon existantes sont rapidement éliminées.
- L'extraction du charbon est arrêtée.
- La production d'électricité à base de combustibles fossiles (charbon, pétrole, diesel et gaz naturel) est remplacée par de l'électricité propre, rentable, efficiente, sûre et renouvelable (photovoltaïque, éolienne, géothermique et autres) ; toutes les communautés ont un accès abordable aux services d'électricité de base.
- Toutes les technologies d'énergie renouvelable sont déployées de manière respectueuse des droits de l'homme et du consentement préalable en connaissance de cause des communautés affectées.
- Les subventions à l'industrie des combustibles fossiles et à la production d'électricité à base de combustibles fossiles ont cessé.
- L'exploration et l'exploitation des champs pétroliers et gaziers ont pris fin.
- L'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz (fracturation et autres) a cessé.
- Les utilisations de matériaux et de produits chimiques produits à partir d'hydrocarbures synthétiques sont progressivement remplacées par des alternatives durables et plus propres.
- L'extraction du pétrole et du gaz naturel est supprimée progressivement dans un délai à court terme.
- La réduction progressive et la réduction au minimum des combustibles fossiles à l'échelle mondiale sont réalisées en tenant compte des conditions et des besoins de chaque région. Les changements économiques et sociétaux qui s'y rattachent sont réalisés dans le cadre d'une transition juste pour les travailleurs et les communautés affectées, et conformément aux droits de l'Homme.